

DES SERVICES EXCELLENTS.

CHARTRE DES DROITS
DU CHEF D'ENTREPRISE

POUR UNE MEILLEURE VILLE.



EN TANT QUE CHEF D'ENTREPRISE BÉNÉFICIEZ DES DROITS SUIVANTS :

- 1 Courtois et professionnel de la part de nos employés
- 2 Collaboration avec des inspecteurs polis, habillés de manière professionnelle et correctement identifiés
- 3 Informations sur la durée des inspections et le montant de tous les frais connexes
- 4 Compétents qui appliquent les règles de l'agence de manière uniforme
- 5 Informations sur les règles de l'agence de la part des inspecteurs ou d'autres employés
- 6 Avoir recours à une audience, à un procès ou à toute autre procédure pertinente pour contester une infraction
- 7 Demander un examen des résultats de l'inspection ou d'une nouvelle inspection dans les plus brefs délais
- 8 Des explications de la part des inspecteurs (sur demande) sur les détails de l'infraction et des instructions pour consulter les résultats de l'inspection
- 9 Accéder aux informations dans d'autres langues que l'anglais et faire appel à services d'interprétation linguistique lors des inspections ainsi que pour les audiences et procès administratifs subséquents, notamment lors des réunions préparatoires aux procès et aux négociations pour régler les litiges
- 10 Commenter, anonymement et sans crainte de représailles, les performances et la conduite de nos inspecteurs

La ville de New York s'engage à fournir aux New-Yorkais un excellent service à la clientèle. Vos avis nous intéressent. Pour nous faire part de vos rétroactions et de vos commentaires, veuillez consulter le site www.nyc.gov/customersurvey ou utiliser votre smartphone pour scanner le code QR à gauche.

Avez-vous besoin d'assistance pour votre entreprise ?
Consultez notre site www.nyc.gov/business

NYC